

OPPORTUNITES & PROTECTION 909

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PaL
4 janvier 2010



EDMOND DE ROTHSCHILD
INVESTMENT MANAGERS

SOMMAIRE

PARTIE A STATUTAIRE.....	3
Présentation succincte.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	3
➤ Classification.....	3
➤ Garantie.....	3
➤ OPCVM d'OPCVM.....	4
➤ Objectif de gestion.....	4
➤ Economie du produit.....	4
➤ Indicateur de référence.....	5
➤ Stratégie d'investissement et actifs utilisés.....	5
➤ Scénarios de marché.....	7
➤ Profil de risque.....	9
➤ Garantie ou protection.....	10
➤ Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type.....	11
Informations sur les frais, les commissions et la fiscalité.....	11
➤ Frais et commissions.....	11
➤ Régime fiscal.....	12
Informations d'ordre commercial.....	13
➤ Conditions de souscription et de rachat.....	13
➤ Date de clôture de l'exercice.....	13
➤ Affectation des revenus.....	13
➤ Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative.....	13
➤ Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative.....	14
➤ Devise de libellé des parts.....	14
➤ Date de création.....	14
Informations supplémentaires.....	14
PARTIE B STATISTIQUE.....	15
Performances du F.C.P. au 31 decembre 2008.....	15
la devise de comptabilité de la part est l'euro.....	15
Présentation des frais facturés à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos le.....	15
31 mars 2009.....	15
Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos le 31 mars 2009.....	16

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN	:	FR0010296103
Dénomination	:	OPPORTUNITÉS & PROTECTION 909
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	:	EdRIM GESTION
Conseiller	:	EDMOND DE ROTHSCHILD MULTI MANAGEMENT
Délégataire de la gestion comptable	:	G.I.E. SAINT-HONORE
Délégataire de la gestion administrative	:	EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
Durée d'existence prévue	:	99 ans
Dépositaire	:	LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
Commissaire aux comptes	:	CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
Commercialisateur	:	EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

➤ **Classification**

OPCVM diversifié

➤ **Garantie**

Garantie intégrale du capital à l'échéance (le 6 mars 2012) hors commission de souscription pour les parts souscrites jusqu'au 27 juin 2006 inclus.

En outre, le FCP bénéficie d'une protection sur la valeur liquidative du 6 mars 2012. Celle-ci sera au minimum égale à 90% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds en cours de vie.

Les caractéristiques de la garantie sont décrites dans la rubrique « Garantie ou protection ».

➤ **OPCVM d'OPCVM**

Jusqu'à 100% de l'actif net.

➤ **Objectif de gestion**

L'objectif de gestion du fonds est de :

- (i) respecter, à l'échéance du 6 mars 2012, les contraintes de garantie de capital telles que mentionnées dans la rubrique « Garantie ».
- (ii) participer partiellement à la performance d'un actif risqué et d'un actif non risqué.

L'Actif risqué est une allocation d'OPCVM évolutive et diversifiée visant à battre le rendement d'un placement sans risque. La sélection des OPCVM entrant dans la composition de cette catégorie, qu'ils soient de taux, d'actions ou d'obligations convertibles, privilégiera le dividende et le rendement du portefeuille.

La part de l'actif non investie dans l'Actif risqué constitue l'Actif non risqué. L'Actif non risqué est composé de produits monétaires et obligataires.

La proportion du fonds investie dans l'actif risqué et l'actif non risqué est variable dans le temps et résulte de l'application d'une gestion de type assurance de portefeuille.

➤ **Economie du produit**

Le fonds s'adresse à des investisseurs qui, en contrepartie d'une garantie portant sur la valeur liquidative à l'échéance, acceptent de ne participer que partiellement à la hausse éventuelle des marchés mondiaux d'actions et d'obligations.

- Avantages et inconvénients

Avantages

- Quelle que soit l'évolution future des marchés actions et obligations mondiaux, le capital initialement investi (hors commission de souscription) sur les valeurs liquidatives publiées jusqu'au 27 juin 2006 inclus sera au moins restitué à hauteur de 100% à l'échéance de la garantie.
- Le mécanisme de cliquet de garantie permet de préserver à l'échéance au moins 90% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le FCP en cours de vie.

Inconvénients

- L'OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance de la garantie indiquée ci-après. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera sur la valeur liquidative calculée ce jour là, qui sera fonction de la valeur des actifs détenus par le FCP. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de demander le rachat de ses parts en dehors de la date prévue.
- La stratégie de gestion peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCP soit temporairement ou définitivement investie dans l'actif non risqué, notamment afin de respecter la contrainte de protection du capital. Dans

Avantages

Inconvénients

ce cas la performance du fonds sera en liaison avec les taux sans risque et le fonds ne pourra plus profiter d'une éventuelle remontée des marchés.

- Dans certains scénarios de marché, le mécanisme de cliquet peut constituer une contrainte de gestion plus forte que la simple garantie du capital initialement investi. Cela aura pour effet de limiter l'exposition du fonds à l'actif risqué.

➤ **Indicateur de référence**

Aucun indicateur de référence n'est pertinent au regard des techniques de gestion utilisées. En effet, la stratégie d'investissement présentée ci-dessous tend vers un rendement absolu indépendant de toute indicateur disponible à ce jour.

➤ **Stratégie d'investissement et actifs utilisés**

Le FCP est géré selon les principes de l'assurance de portefeuille. La méthode de gestion de l'assurance de portefeuille consiste à suivre les facteurs de risque de l'actif risqué et l'évolution des taux d'intérêt de manière à déterminer à tout moment la part de l'actif du FCP qui peut être investie dans l'actif risqué. En particulier, cette stratégie peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCP soit investie dans l'actif risqué, ou inversement à ce qu'elle soit temporairement ou définitivement investie dans l'actif non risqué, notamment afin de respecter la contrainte de protection du capital.

L'allocation de l'actif risqué est opportuniste. A ce titre, Ed. de Rothschild Multi Management, société de gestion agréée par l'AMF pour la sélection d'OPCVM, fournit à EdRIM GESTION une prestation de conseil en allocation portant sur l'actif risqué du FCP.

Actifs pouvant contribuer à la constitution de la part non risquée du FCP :

La part d'actif du FCP représentant l'actif non risqué est composée principalement d'OPCVM monétaires et de titres d'états européens pouvant être acquis en direct ou par l'intermédiaire de pensions livrées.

L'allocation entre les différents supports non risqués est à l'initiative du gérant et peut fluctuer entre 0 et 100% sur les OPCVM monétaires, obligations et autres titres de créance négociables.

- Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut détenir des titres de créance émis par des Etats Européens ayant une note supérieure ou égale à A+ (Standard & Poor's), d'une durée maximum de 10 ans et des actions ou parts d'OPCVM monétaires de droit français ou étranger coordonnés.

- Instrument financiers à terme

Le FCP pourra intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures et d'options sur futures de taux d'intérêt, ou conclure des contrats de gré à gré d'échange ou des options sur contrat d'échange de taux d'intérêt, et des opérations de change à terme dans le but de se protéger contre les risques de taux et de change.

Actifs pouvant contribuer à la constitution de la part risquée du FCP :

L'actif risqué du portefeuille est alloué de façon diversifiée sur toutes zones géographiques en OPCVM de taux ou actions.

La part d'actif du FCP représentant l'actif risqué est composée principalement de parts ou d'actions d'OPCVM détenus en direct.

- OPCVM

Le FCP investit dans des OPCVM français ou européens coordonnés, notamment des OPCVM de type actions, obligations, obligations « high yield », monétaires dynamiques ou diversifiés. L'investissement global maximum en parts ou actions d'OPCVM est de 100% de l'actif net total du FCP. L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM dépendra des conditions de marché et sera déterminé de façon discrétionnaire par EdRIM GESTION.

L'allocation entre les différentes catégories d'OPCVM est à l'initiative du gérant et peut fluctuer entre 0 et 100% de l'actif, sauf restrictions suivantes :

- La part des OPCVM actions pourra varier de 0 % à 100 % de l'actif du fonds. Les OPCVM actions utilisés pourront être investis sur toutes zones géographiques, tous styles de gestion ou secteurs.
- La pondération des OPCVM spécialisés sur les actions des pays émergents ne pourra dépasser 5% de l'actif risqué.
- La part des OPCVM de taux en portefeuille pourra varier de 0 % à 100 % de l'actif du fonds. Les OPCVM de taux utilisés pourront être investis sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures ou toutes zones géographiques.
- Des sous-jacents spécialisés sur les émissions High Yield et les obligations des pays émergents pourront être utilisés dans la limite de 25% de l'actif risqué, chacune de ces catégories ne dépassant pas 20%.
- Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM ARIA de fonds alternatifs.

- Instrument financiers à terme

Le FCP pourra intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures et d'options sur futures de taux d'intérêt ou d'indices actions, ou conclure des contrats de gré à gré d'échange de taux d'intérêt ou de performance d'actions ou d'indices actions, dans le but de se couvrir contre les variations de taux d'intérêt ou contre les fluctuations des marchés actions, ou de s'exposer à ces mêmes risques.

Des opérations de change à terme pourront être conclues dans le but de couvrir le risque de change.

L'utilisation de produits dérivés n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du fonds au risque actions au-delà de 100%.

➤ Scénarios de marché

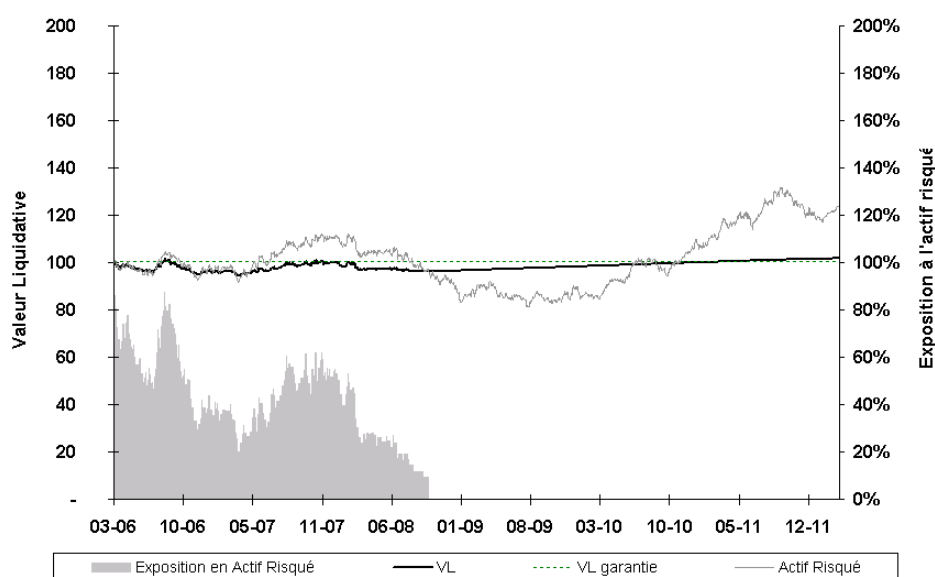
Trois scénarios sont présentés ici à titre indicatif afin d'illustrer la méthode de gestion de l'assurance de portefeuille selon différentes configurations possibles d'évolution de l'actif risqué du FCP.

Ces simulations sur données fictives de marché permettent de calculer le rendement qu'aurait l'OPCVM sous différentes hypothèses. Elles permettent d'appréhender le mécanisme de gestion lors de différentes phases de marchés. Il est toutefois rappelé que les simulations présentées sur ce document sont le résultat de simulations d'EdRIM GESTION à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par EdRIM GESTION et de données qui ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.

Scénario N°1 (correspondant à une évolution de marché défavorable)

La valeur liquidative finale du FCP est de 102 euros. Un porteur ayant investi 100 euros jusqu'au 27 juin 2006 inclus aurait obtenu un rendement de +0,3% par an sur la période.

Dans ce scénario, le fonds aurait monétarisé au cours de la troisième année suivant son lacement : le fonds est définitivement désinvesti de l'actif risqué, suite à la baisse du marché. De sorte que par la suite, la valeur liquidative du fonds ne peut plus profiter de la hausse de l'actif risqué.

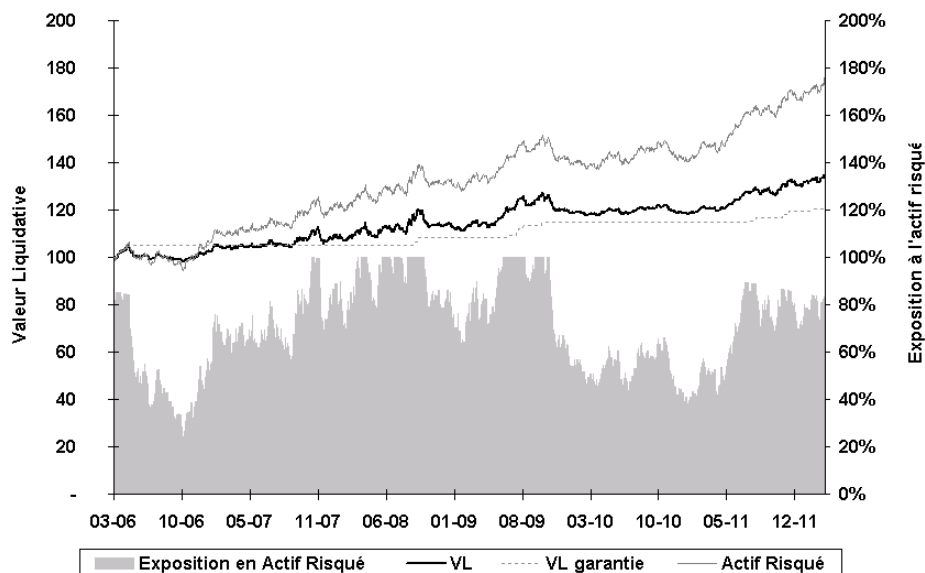


Scénario N°2 (scénario médian)

Cette simulation fait ressortir à l'échéance de la stratégie une performance actuarielle de +5,1 % sur 6 ans. Ainsi dans ce cas, un porteur ayant investi 100 euros sur la valeur d'origine aurait reçu à l'échéance 134,9 euros.

Ce scénario illustre la façon dont la valeur liquidative du fonds participe plus ou moins à la performance de l'actif risqué, en fonction de l'exposition du FCP. La valeur liquidative garantie augmente au fur et à mesure que la VL du fonds atteint de nouveaux plus hauts.

Du fait de la gestion mise en œuvre, le fonds ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'actif risqué.

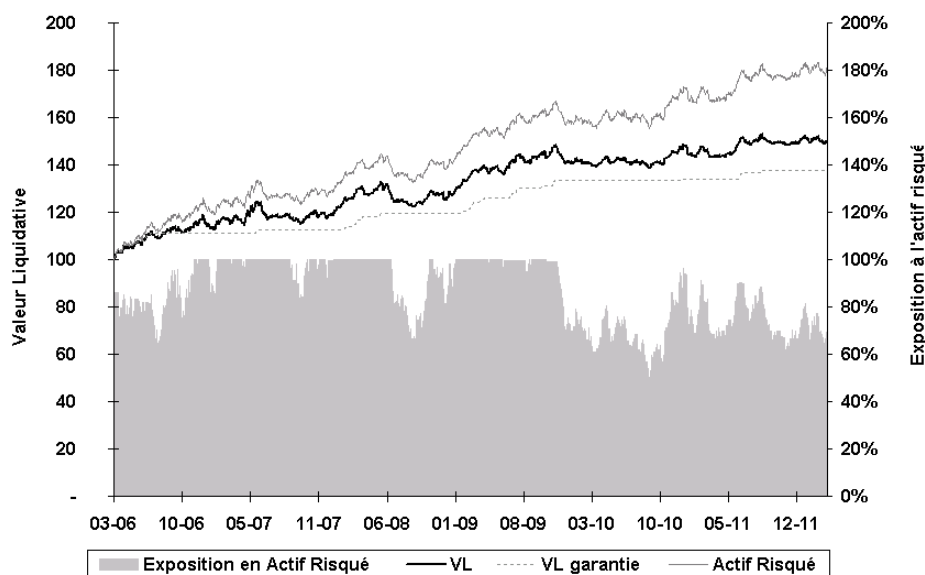


Scénario N°3 (évolution de marché favorable)

La valeur liquidative finale du FCP est 150,4 euros. Un investisseur ayant investi 100 euros sur la valeur d'origine aurait eu un rendement de +7,04% par an sur la période.

Dans cet exemple, l'exposition du fonds à l'actif risqué évolue autour de 80% en moyenne, permettant au fonds de suivre la tendance haussière de l'actif risqué tout au long de la période.

Cette simulation illustre en outre le fonctionnement du mécanisme de cliquet, qui permet de porter progressivement la valeur liquidative protégée à 137,8% de la valeur liquidative d'origine.



➤ **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du groupe LCF Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Risques liés à la structure du fonds

- **Garantie en capital à l'échéance** : Les porteurs de parts du FCP bénéficient d'une garantie portant sur la valeur liquidative en date du 6 mars 2012 émise par LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de demander le rachat de ses parts en dehors de la date prévue
- **Risque inflation** : La garantie du capital ne tient pas compte de l'inflation.
- **Risque de monétarisation du produit** : du fait des contraintes de la gestion de la garantie à terme, la méthode d'assurance de portefeuille mise en œuvre pour déterminer la proportion d'actif risqué dans le fonds peut entraîner que la gestion bascule définitivement vers une gestion de type monétaire ou obligataire. Les porteurs de parts doivent être conscients que durant cette période, même si la valeur des actifs risqués venait à remonter, le FCP ne profiterait pas de ce rétablissement.

La monétarisation du FCP peut être notamment la conséquence de la baisse de la valeur liquidative du fonds ou de la baisse des taux d'intérêt.

- **Gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risques de marché

- **Exposition aux marchés actions** : Le FCP peut être exposé aux marchés actions. Comme pour tout investissement financier en actions, les investisseurs potentiels doivent être avertis que la valeur des actifs de l'OPCVM peut baisser fortement. La baisse du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de forte baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.
- **Risques liés à l'investissement sur les marchés émergents** : Le FCP peut investir dans des OPCVM exposés sur les marchés émergents, dont la valeur liquidative est susceptible de baisser fortement.

Cette baisse restera cependant limitée dans la mesure où l'exposition aux actions des pays émergents ne dépassera pas 5% de l'actif risqué et où l'exposition aux obligations des pays émergents ne dépassera pas 20% de l'actif risqué.

- Risque de change : Le FCP peut être exposé au risque de change par l'acquisition d'OPCVM libellés dans une devise autre que l'euro ou indirectement par l'acquisition d'OPCVM en euro dont les investissements ne sont pas couverts contre le risque de change. En cas de mouvements sur les marchés des changes, la valeur liquidative peut donc être amenée à baisser.
Risque de change maximum : 1/3 (un tiers) maximum de l'actif du FCP.
- Risque de crédit : Le FCP peut investir dans des OPCVM de stratégies dites « High Yield », offrant une rémunération dépendant du risque de crédit de sociétés dont la probabilité de faire défaut n'est pas nulle. En période de forte variation de la valeur des stratégies « high yield », la valeur liquidative pourra en conséquence être amenée à baisser. Cette baisse restera cependant limitée dans la mesure où l'exposition aux stratégies « high yield » ne dépassera pas 20% de l'actif risqué du FCP.
- Risque de taux : La valeur des titres obligataires détenus par l'OPCVM varie en général inversement aux mouvements des taux d'intérêts ; en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des titres investis à taux fixe baisse, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. L'exposition du FCP aux marchés obligataires pourra fluctuer entre 0 et 100%, et la sensibilité de la poche obligataire constituant l'actif non risqué varier de 0 à 10.

Risques liés à l'utilisation de produits dérivés

Les risques inhérents à l'utilisation de futures, d'options sur futures et de contrats de swaps ou d'options sur swaps incluent, sans pour autant s'y limiter, des risques de variation de prix des sous jacents des produits dérivés, des risques de liquidité, des risques de contrepartie. L'utilisation de produits dérivés peut donc entraîner pour l'OPCVM des risques de pertes spécifiques auxquels l'OPCVM n'aurait pas été exposé en l'absence de telles stratégies.

Les risques mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

➤ ***Garantie ou protection***

- Garant
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.
- Type de garantie
Indépendante, payable au FCP à première demande d'EdRIM GESTION.

- Nature de la garantie : Garantie de la Valeur Liquidative du 6 mars 2012

Le garant garantit que tout porteur ayant conservé ses parts jusqu'au 6 mars 2012 bénéficiera d'une valeur liquidative de rachat en date du 6 mars 2012 au moins égale au plus haut entre :

- la valeur liquidative d'origine,
- la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds pendant la période de commercialisation allant jusqu'au 27 juin 2006 inclus,
- 90% de la plus haute valeur liquidative de la période allant du 28 juin 2006 inclus au 6 mars 2012 inclus.

- Au delà du 6 mars 2012, il peut être envisagé de mettre fin au fonds ou de le transformer en OPCVM monétaire, après l'agrément de l'AMF. Dans tous les cas, les porteurs seront informés préalablement.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs, personnes morales et physiques.

Le FCP s'adresse aux souscripteurs recherchant un placement diversifié, investi sur les principaux marchés actions ou obligataires, et souhaitant bénéficier d'une garantie de capital.

S'agissant d'un OPCVM « Garanti », la durée minimale de placement recommandée est de six ans à compter de la date de création du fonds, afin de bénéficier de la garantie à l'échéance.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions**

- Commissions de souscription et de rachat :

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux et barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	4% maximum acquis au tiers
Commission de souscription acquise à l'OPCVM		Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM		Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux et barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,4 % TTC maximum
Commission de surperformance	-	Néant

➤ **Régime fiscal**

- Fiscalité de l'OPCVM

Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

- Eligibilité (PEA, DSK, etc.)

Aucune.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat**

- Valeur liquidative d'origine : 1000 euros

- Conditions de souscription et de rachat

Les demandes de souscription et de rachat de parts ou de millièmes de part sont centralisées le jour ouvré précédant le jour de la valeur liquidative avant 10 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir en France les souscriptions et les rachats

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE

47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

➤ **Date de clôture de l'exercice**

Le jour de la dernière valeur liquidative du mois de mars.

Date de clôture du premier exercice : le jour de la dernière valeur liquidative du mois de mars 2007.

➤ **Affectation des revenus**

Capitalisation.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Quotidienne, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de EURONEXT PARIS S.A.).

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative**

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE

47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

site internet : www.edrim.net

e-mail : edrim_information@lcf.fr

➤ **Devise de libellé des parts**

Euro.

➤ **Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 28 février 2006. Il a été constitué le 6 mars 2006.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société :

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.net

Date de publication du prospectus : 4 janvier 2010

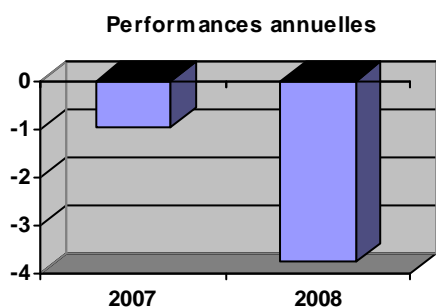
Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du F.C.P., sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DU F.C.P. AU 31 DECEMBRE 2008 LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M	-3,77%	-	-
Pas d'indice de référence	-	-	-

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant)

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

Frais de fonctionnement et de gestion	1,33%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	0,46%	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		0,53%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-0,07%
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	1,79%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction

incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M.. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille :
Sans objet au regard de la classification du FCP.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Pension livrées	100%
Titres de créance	0%
Obligations	0%